



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

COVID-19

Questions et réponses sur la télémédecine

1. Question : **Est-ce que toutes les plateformes respectent la confidentialité et protègent la sécurité des utilisateurs?**

Réponse : Certaines sont plus sécuritaires que d'autres. Par exemple, la sécurité est plus faible avec Facetime, modérée avec Zoom et plus élevée avec les plateformes de télésanté.

2. Question : **L'ACMV exige-t-elle qu'on protège la sécurité de nos clients?**

Réponse : Cette question relève plutôt de votre organisme provincial de réglementation vétérinaire, et les exigences peuvent varier d'une province à l'autre. On présume que dans toutes les provinces vous devez faire tout votre possible pour assurer la sécurité et la confidentialité de l'information transmise. Cela dit, il ne semble pas exister de norme canadienne actuelle sur ce que signifie cette sécurité d'après ce que je peux voir.

3. Question : **Combien devrait-on raisonnablement facturer pour ce type de service?**

Réponse : C'est une bonne question. Je ne sais pas exactement. Je pense que nous devrions bel et bien facturer nos services. Je présume que les tarifs dépendront de la fréquence à laquelle vous prévoyez utiliser la télémédecine et pour quels types de cas (nouveaux cas, réévaluations, etc.). Je pense que la plupart des médecins vétérinaires qui pratiquent actuellement la télémédecine facturent à peu près les mêmes tarifs que d'habitude.

4. Question : **Comment peut-on s'assurer que les clients arrivent à peser précisément leurs animaux dans le cas d'une nouvelle relation médecin vétérinaire-client-patient en pratique des petits animaux?**

Réponse : On pourrait par exemple demander au propriétaire de se peser avec son animal et ensuite seul ou d'utiliser une balance à bagages avec l'animal dans une cage de transport ou un sac de voyage.

5. Question : **Que pensez-vous d'inscrire des clients à des plans de soins préventifs par la télémédecine maintenant pour s'assurer que tous les patients reçoivent les soins préventifs recommandés une fois que la situation sera revenue à la normale?**

Réponse : Je pense que c'est une idée intéressante qui pourrait faire partie du changement de paradigme que nous voyons avec la télémédecine et qui pourrait être bénéfique nos patients.

canadianveterinarians.net
veterinairesauCanada.net

339, rue Booth Street
Ottawa (Ontario) K1R 7K1

t • (800) 567-2862
f • (613) 236-9681
admin@cvma-acmv.org

One Profession, One Strong Voice.
Une profession, une voix unifiée.



CanadianVeterinaryMedicalAssociation



@CanVetMedAssoc | @Assoccanmedvet



CVMAACMV



@cvma.acmv

6. Question : **Est-ce qu'un examen effectué au cours de la dernière année confirme l'existence d'une relation médecin vétérinaire-client-patient valide?**

Réponse : Oui, un examen annuel effectué au cours de la dernière année confirme l'existence d'une relation médecin vétérinaire-client-patient valide.

7. Question : **Si un médecin vétérinaire passait beaucoup de temps au téléphone avec les clients dans le passé, comment peut-on distinguer la télémedecine des conversations informelles auxquelles les clients sont habitués?**

Réponse : Bonne question. Je ne sais pas. Il ne fait aucun doute que le travail que nous faisons par téléphone pourrait en grande partie être considéré comme de la télémedecine, et il arrive que nous passions beaucoup de temps à discuter des soins avec un client.

8. Question : **Si un non-client demande de la gabapentine pour un trajet en voiture et que son médecin vétérinaire habituel n'est pas disponible, puis-je prescrire le médicament après un appel téléphonique une fois que j'ai recueilli les renseignements sur le client et le patient?**

Réponse : D'après ma compréhension et conformément à la réglementation en vigueur dans votre province, une relation médecin vétérinaire-client-patient valide doit exister pour que vous puissiez prescrire des médicaments.

9. Question : **Est-ce que l'OMVQ a des normes concernant la sécurité et la confidentialité des échanges en télémedecine?**

Réponse : Je ne crois pas, mais s'il y en avait une, elle ressemblerait à ce qu'on fait présentement, c'est-à-dire de s'assurer de veiller le mieux possible à la sécurité et à la confidentialité de l'information échangée.

10. Question : **Est-ce que la rencontre vidéo avec le client est essentielle? Ou est-ce qu'une discussion téléphonique avec photos à l'appui peut « faire partie » de la télémedecine?**

Réponse : Non elle n'est pas essentielle, et une discussion avec le client par téléphone avec des photos ou des vidéos à l'appui est considérée comme étant de la télémedecine.

11. Question : **Est-ce qu'un service mobile, un bureau ou un travailleur autonome peut faire de la télémedecine?**

Réponse : Il faudrait vérifier auprès de l'OMVQ, mais selon ce que je comprends, c'est possible pour autant que le médecin vétérinaire pratique à travers un établissement vétérinaire (clinique/hôpital/bureau) agréé.